

Appel à candidatures Formation initiale 2019

CAHIER DES CHARGES

Appel à projets à destination des enseignants-chercheurs et des enseignants des établissements membres du programme de Recherche-Formation-Innovation Ouest Industries Créatives.

Soutien à l'émergence et la consolidation de projets de formation initiale originaux, interdisciplinaires et interétablissements sur le champ thématique du programme OIC, à fort potentiel de rayonnement académique et d'impact socio-économique.

> Date de lancement : 05/04/2019 http://www.ouestindustriescreatives.fr

Contacts: Toute question est à adresser à rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr

Ouest Industries Créatives est un programme :





CONTEXTE	2
OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)	2
L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION	3
VOLET 'FORMATION, VALORISATION DES COMPÉTENCES ET DIFFUSION DE LA CRÉATIVITÉ'	3
ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2019	4
OBJECTIFS	4
PÉRIMÈTRE THÉMATIQUE	6
BÉNÉFICIAIRES	6
MODALITÉS DE SOUTIEN	7
CRITÈRES DE SÉLECTION	8
PROCÉDURE ET CALENDRIER	10

CONTEXTE

OUEST INDUSTRIES CRÉATIVES (OIC)

Programme de recherche - formation - innovation en Pays de la Loire, **Ouest Industries Créatives développe un pôle d'excellence régional de rayonnement européen sur la conception et l'évaluation scientifique de l'expérience usager.** Portée par l'Université de Nantes et co-animée avec l'École de design Nantes Atlantique, cette démarche collective de 14 partenaires¹ reçoit notamment le soutien de la Région Pays de la Loire et du FEDER.

OIC développe et valorise l'expertise régionale sur deux champs :

- la conception de nouveaux produits, services, espaces ou dispositifs pensés comme des expériences globales pleinement adaptées aux usagers ;
- l'évaluation scientifique de l'expérience, qui permet d'apprécier le vécu subjectif des usagers.

Le programme fédère pour cela les compétences ligériennes en recherche, formation et innovation, avec une approche interdisciplinaire entre sciences du numérique, sciences humaines et sociales et disciplines de création (art, design, architecture). La démarche représente près d'une centaine de chercheurs et 8000 étudiants en Pays de la Loire.

Interface entre recherche, formation et innovation, OIC a pour vocation de faire émerger, consolider et internationaliser :

- <u>des projets de recherche à fort potentiel</u> de visibilité scientifique et d'impact socio-économique, créant de nouveaux outils et méthodes sur l'expérience usager ;
- des formations et des actions pédagogiques développant des compétences hybrides en ingénierie, économie et création, pour répondre aux besoins d'innovation des acteurs du territoire ;
- des expérimentations qui permettent de valider ou de mettre en échec des hypothèses (scénarios d'usages) de nouvelles expériences, pour la recherche ou l'innovation ;
- toute action collective aux interfaces entre recherche, formation et innovation, notamment des projets collaboratifs de recherche et d'innovation, des challenges étudiants tournés vers l'expérimentation, etc.

¹ Collectivités et agences de soutien à l'innovation : Angers Loire Métropole, Le Mans Métropole, Nantes Métropole, Région Pays de la Loire, Agence régionale Pays de la Loire Territoires d'Innovation, Le Mans Créapolis, SAMOA – Creative Factory; Acteurs académiques : Université d'Angers, Université du Maine, Université de Nantes, L'Alliance (Centrale Nantes, Audencia Business School et SciencesCom), L'École de Design Nantes Atlantique, ENSA Nantes, ESAD-TALM; Acteurs de la création et de la diffusion : Stereolux.

En développant un pôle de référence sur l'expérience, OIC contribue à la structuration des filières des industries créatives (Économie culturelle, patrimoine, tourisme - Médias, image, transmédia - Espace, paysage, modes de vie) mais aussi d'autres secteurs : Santé, bien-être, mieux-vivre - Ville intelligente et créative - Industrie du futur.

L'EXPÉRIENCE, AU CŒUR DES ENJEUX D'INNOVATION

La question de l'expérience, qu'il s'agisse d'un service, d'un produit, d'un parcours de visite ou d'un espace, est au cœur des enjeux d'innovation dans de nombreux domaines.

Création et Expérience

Artistes et créatifs sont des médiateurs qui savent faire dialoguer forme, sens, dispositif et contenus pour concevoir des expériences originales et globales. Alors que les grands défis contemporains nécessitent des approches systémiques et disruptives, ils sont désormais sollicités par d'autres secteurs pour participer à leurs dynamiques de transformation : tourisme, santé, industrie, service public... De nouvelles synergies émergent entre création, numérique, économie et expertise de l'usager, qu'il s'agit d'accompagner : aider les créatifs à s'approprier les nouveaux outils numériques et les enjeux économiques et les scientifiques et ingénieurs à mieux appréhender la créativité et les approches pluridisciplinaires.

Évaluation et Valorisation de l'Expérience

Comprendre, maîtriser et quantifier l'Expérience relève d'enjeux pluridisciplinaires :

- La subjectivité (ou la qualité) de l'expérience : Comment manier le concept d'expérience qui fait appel à de la subjectivité ? Comment le modéliser, le formaliser, le quantifier ? Comment intégrer la subjectivité dans l'innovation et la conception de produits, services, espaces, etc. ? ;
- L'implication des usagers dans la conception de l'expérience : quels outils et méthodes (ex. démarche de co-design) ? Comment analyser et prendre en compte la dimension imaginaire et les représentations comme moteurs de l'expérience ? ;
- La valorisation de l'expérience et l'économie de l'expérience sont des sujets d'intérêt majeur pour l'innovation, face à une nécessité de différenciation croissante.

"Expérience" et "Numérique"

Les outils numériques contribuent à la création de nouvelles expériences. L'expérience numérique ouvre des champs de réflexion sur les dimensions techniques, créatives, économiques, imaginaires et psychologiques et la manière dont elles s'articulent. En particulier, OIC explore la relation entre dimensions physique et virtuelle (à titre d'exemple, les réalités virtuelle, augmentée, mixte sont un pont entre dimension physique et virtuelle). En situation d'immersion virtuelle, se pose toujours la question du corps car l'expérience est vécue physiquement.

D'autre part, les outils numériques sont vecteurs d'une meilleure compréhension de l'expérience. Ils permettent notamment d'éclairer les scientifiques sur le vécu sensible de l'usager, par le biais de capteurs et d'algorithmes qui analysent les données recueillies. De nouvelles méthodes sont élaborées, au croisement des sciences humaines et sociales et des sciences du numérique, pour accompagner le développement de ces outils.

VOLET 'FORMATION, VALORISATION DES COMPÉTENCES ET DIFFUSION DE LA CRÉATIVITÉ'

L'importance de la notion d'expérience pour l'innovation et le développement économique des entreprises justifie d'accompagner la montée en puissance des acteurs par une politique de formation répondant aux besoins du territoire.

Or, la conception d'expériences adaptées à l'usager repose sur la capacité à comprendre et articuler des enjeux variés, qu'ils soient techniques, économiques, esthétiques et formels ou encore économiques.

L'acquisition de compétences interdisciplinaires est donc une clef de la formation de ces futurs professionnels de l'expérience, leur montée en compétence imposant une coopération entre établissements et champs disciplinaires.

Pour cela, le volet formation du RFI vise à intensifier les programmes interdisciplinaires croisant les sciences humaines et sociales, les sciences de l'ingénieur et les disciplines de création. Il s'agit de développer les relations inter-établissements impliquant notamment les Universités de Nantes, d'Angers et du Mans, L'École de design Nantes Atlantique, l'Alliance (l'ensa Nantes, Audencia, Centrale Nantes) et l'ESAD-TALM. Des collaborations sont également possibles avec tous les établissements de la région sur le périmètre thématique du programme.

Ouest Industries Créatives soutient l'émergence et la consolidation de nouveaux parcours en formation initiale et continue, et l'attractivité et la visibilité de la formation régionale sur la thématique de l'expérience, notamment à l'international. Le volet 'Formation, valorisation des compétences et diffusion de la créativité' comprend plusieurs dispositifs de soutien, dont un appel à projets Formation qui est l'objet de ce cahier des charges.

ORIENTATIONS DE L'APPEL À PROJETS 2019

OBJECTIFS

L'appel vise à favoriser l'émergence et la consolidation de projets de formation initiale originaux, interdisciplinaires et inter-établissements, à fort potentiel de rayonnement académique et d'impact socio-économique.

Il fait suite à un premier appel à projets lancé en 2017 puis reconduit en 2018, pour le soutien à l'émergence de nouvelles formations via la réalisation de projets courts interdisciplinaires et inter-établissements. Les projets qui ont été soutenus sont visibles <u>sur le site du programme OIC</u>. Le présent appel à projet vise à pérenniser les projets de formation soutenus précédemment et à soutenir la conception et le démarrage de nouvelles formations diplômantes.

Tous les projets et formations soutenus devront :

- impliquer deux des trois grandes familles disciplinaires : art, design, architecture // sciences du numérique et de l'ingénieur // sciences humaines et sociales ;
- être originaux par rapport à l'offre régionale existante ;
- s'inscrire dans le périmètre thématique du programme OIC (cf <u>Périmètre thématique</u>) ;
- soutenir le développement économique du territoire à travers les compétences acquises par les étudiants mais aussi par de nouvelles interactions entre formations et monde socio-économique ;
- s'inscrire dans la durée et notamment préfigurer des coopérations plus ambitieuses entre les établissements (selon les typologies de soutien, il pourra s'agir d'UE communes, de nouveaux parcours ou de nouveaux diplômes, etc.) :
- proposer des cofinancements des établissements impliqués.

Cet appel à projets se décline sur quatre niveaux d'accompagnement progressifs. Des modalités de candidature et de soutien spécifiques sont associées à chacun de ces niveaux.

Niveau d'accompagnement	Objectif	Détails	Attendus ECTS	Financement
1. ÉMERGENCE	Soutien à la conception et à la mise en œuvre de modules courts	Cet axe vise des projets courts (modules, projets intégrateurs, hackathons, etc.) impliquant deux établissements minimum membres du programme OIC, dont au moins un n'a pas encore bénéficié d'un accompagnement OIC au titre de l'Appel à Projet Formation 2017-18	1 ECTS ou +	Jusqu'à 5k€ / projet (financement 2-3 projets maximum)
2. NOUVELLES UE	Soutien à la conception et à la mise en œuvre d'unités d'enseignement	Cet axe a notamment pour objectif de permettre aux établissements ayant mis en place des modules lors du précédent appel à projet Formation de pérenniser leurs liens à travers de nouvelles UE. Il est aussi ouvert à de nouveaux porteurs de projets.	3 ECTS ou +	Jusqu'à 10k€ / projet (financement 4-5 projets maximum)
3. CONCEPTION NOUVELLES FORMATIONS	Soutien à la conception de nouvelles formations régionales diplômantes et accompagnement au montage de masters conjoints Erasmus Mundus (programme Erasmus +)	Cet axe apporte un soutien à la conception de nouvelles formations diplômantes à fort potentiel de rayonnement académique et d'impact socio-économique, notamment avec une portée internationale. 3.1 Soutien à la conception de nouvelles formations régionales diplômantes Doubles diplômes portés par au moins deux établissements du programme OIC. Sont également éligibles les formations portées par un établissement membre, dont tout ou partie du cursus est ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres (ou via une commission d'équivalence pour des étudiants d'autres établissements). 3.2 Accompagnement au montage de masters conjoints Erasmus Mundus (programme Erasmus +) Ce soutien vise des projets matures et permet notamment de mobiliser un cabinet pour la coordination et le montage du dossier. Cette prestation n'est pas cumulable avec le dispositif ACE2020².	Nbre de crédits correspon dant au diplôme	3.1 - jusqu'à 8k€ / projet 3.2 - jusqu'à 40k€ / projet 4 - jusqu'à 20k€ / projet Budget global de 100k€ pour les axes 3.1, 3.2 et 4.
4. DÉMARRAGE NOUVELLES FORMATIONS	Soutien au démarrage opérationnel de nouvelles formations	Soutien au lancement opérationnel de nouvelles formations diplômantes proposant un double diplôme délivré par au moins deux établissements du programme OIC. Sont également éligibles les formations portées par un établissement membre, dont tout ou partie du cursus est ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres (ou via une commission d'équivalence pour des étudiants d'autres établissements).	Nbre de crédits correspon dant au diplôme	

-

² ACE2020 permet d'obtenir conseils et relecture par un cabinet de consultants

PÉRIMÈTRE THÉMATIQUE

Le périmètre thématique des propositions doit être cohérent avec les axes thématiques du RFI décrits en introduction :

- Création et Expérience
- Évaluation et Valorisation de l'Expérience
- "Expérience" et "Numérique"

OIC accompagne les porteurs de projets en répondant aux questions sur les cahier des charges, par mail à la Commission Formation : rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr.

La Commission est composée de Patrick Le Callet, co-Directeur scientifique OIC – Frédéric

Degouzon, co-Directeur scientifique OIC, Yannick Prié, Référent Formation au Bureau – Elodie

Jarrier, Référente Formation au Bureau - Lucile Colombain, Directrice opérationnelle – Carole Pierre,

Chargée de mission formation

BÉNÉFICIAIRES

Le projet doit être porté par un établissement d'enseignement supérieur membre du programme OIC : Université d'Angers, Le Mans Université, Université de Nantes, l'Alliance (ENSA Nantes, Centrale Nantes, Audencia Business School et SciencesCom), l'ESAD-TALM (sites d'Angers et du Mans) et l'École de design Nantes Atlantique, en partenariat avec au moins un autre établissement régional. Une exception est faite pour l'axe 3.2 : le projet peut n'impliquer qu'un seul membre du programme OIC.

Le projet peut nécessiter l'apport de compétences spécifiques non fournies par le cercle d'établissements membres du programme OIC. Dans ce cas, un établissement régional extérieur peut faire office de second partenaire du consortium.

D'autres partenaires académiques régionaux peuvent aussi être associés et bénéficier du soutien financier (la prise en charge de certaines de leurs dépenses par l'établissement gestionnaire est autorisée).

Enfin, il est possible d'inclure des partenaires académiques extra-régionaux ou internationaux et des partenaires non académiques intra- et extra-régionaux, qui ne pourront pas bénéficier du soutien financier.

MODALITÉS DE SOUTIEN

Niveau d'accom- pagnement	Durée	Subvention OIC	Dépenses éligibles dans la limite du budget alloué	Cofinanceme nt attendu
1. ÉMERGENCE	12 mois	Jusqu'à 5k€	 Frais de déplacement et de mission des étudiants et des enseignants ; Coordination générale (prestataire ou recrutement spécifique) ; 	20% de la totalité des dépenses éligibles
2. NOUVELLES UE	12 à 24 mois	Jusqu'à 10 k€ (2/3 la première année, 1/3 la seconde)	 Ingénierie pédagogique (prestataire ou recrutement spécifique); Matériel; Actions de communication. 	20% de la totalité des dépenses éligibles
3. CONCEPTION NOUVELLES FORMATIONS	6 mois	3.1 Jusqu'à 8 k€ 3.2 jusqu'à 40 k€	 Frais de déplacement des enseignants; Coordination générale (prestataire ou recrutement spécifique); Ingénierie pédagogique (prestataire ou recrutement spécifique); Actions de communication; Pour le point 3.1, prestation de type études de faisabilité; Pour le point 3.2, prestation de coordination et de rédaction du dossier* 	
4. DÉMARRAGE NOUVELLES FORMATIONS	12 à 24 mois	Jusqu'à 20 k€	 Frais de déplacement et de mission des étudiants et des enseignants; Etudes de faisabilité; Coordination générale (prestataire ou recrutement spécifique); Ingénierie pédagogique (prestataire ou recrutement spécifique); Matériel; Actions de communication. 	Préciser dans le dossier quelles dépenses l'établissement prend en charge (budget global de la formation)

^{*} Pour les projets impliquant un des partenaires de la stratégie internationale du programme OIC, la prise en charge de la mobilité des enseignants et enseignants-chercheurs doit faire l'objet d'une demande séparée via l'appel à projets International.

Précisions sur les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par les projets et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure).

- Prestations externes : frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisés par des entités extérieures à l'établissement porteur du projet, donnant lieu à facturation, liés à la mise en place ou à la conception du nouveau module mais aussi à sa valorisation (frais de communication) ;
- Personnels contractuels : salaires et charges sociales des personnels contractuels liés à la mise en place du nouveau module ; frais de mission, de déplacement, de séjour dans un établissement extérieur
- Matériel : consommables et petit matériel.

Établissement gestionnaire :

La subvention sera attribuée à l'établissement désigné par le porteur du projet. Celui-ci prendra en charge sa coordination technique ainsi que sa gestion administrative et financière (réalisation des dépenses pour l'ensemble des partenaires).

Contributions des établissements :

Les établissements membres du RFI OIC, qui sont engagés par convention de partenariat à soutenir les actions du programme, doivent apporter leur contribution, notamment sous la forme d'une décharge de service. Ce soutien est à expliciter à travers les courriers rédigés par les établissements (cf. dossier de candidature).

CRITÈRES DE SÉLECTION

AXES 1 et 2:

Grille d'admissibilité :

Intitulés	OUI	NON
Le projet déposé s'inscrit dans le périmètre thématique et la feuille de route OIC		
Validation de l'action par des crédits ECTS		
Axe 1 : la validation d'au minimum 1 ECTS sur un semestre		
Axe 2 : La validation de 3 crédits ECTS sur une année académique		
Implication a minima de 2 établissements d'enseignement supérieur membres du		
programme OIC		
Axe 1 : dont au moins un qui soit primo-déposant		
Axe 1 : Capacité à s'intégrer de façon pérenne dans la maquette des établissements		
impliqués ;		
Axe 2 : Intégration de façon pérenne dans la maquette des établissements impliqués ;		
Engagement des établissements et d'une équipe pédagogique		

Grille d'appréciation :

Intitulés	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Le projet présente un caractère original, des croisements				
inédits et une prise de risque (en rupture notamment				
avec la formation régionale existante)				
Le projet permet de préfigurer de nouvelles formations ou				
de nouveaux parcours sur des sujets émergents				
Le projet explicite la pertinence et la complémentarité du				
consortium				
Le cofinancement des projets est présenté				
Le projet exprime des objectifs d'apprentissage croisés				
entre les établissements et prévoit l'évaluation de ces				
derniers par (notamment) les étudiants et des tiers				
externes				
Le projet justifie l'adéquation entre objectifs et moyens				
demandés				
Le projet permet aux étudiants d'acquérir de nouvelles				
compétences, en adéquation notamment avec les				
besoins des acteurs socio-économiques régionaux				
Le projet implique des acteurs socio-économiques				
régionaux				
La rédaction du dossier est de qualité, et l'ensemble des				
informations demandées, d'ordre pédagogique,				
administratif et financier sont présentes				

AXES 3.1 et 4:

Grille d'admissibilité :

Intitulés	OUI	NON
Le projet déposé s'inscrit dans le périmètre thématique et la feuille de route du programme OIC		
La formation est un double diplôme porté par au moins deux établissements du programme OIC. Sont également éligibles les formations portées par un établissement membre, dont tout ou partie du cursus est ouvert à des étudiants d'un ou plusieurs autres établissements membres (ou via une commission d'équivalence pour des étudiants d'autres établissements).		

Grille d'appréciation :

Intitulés	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
La formation présente un caractère original et constitue				
une prise de risque (en rupture avec l'existant)				
Les effets attendus de la formation en termes de visibilité				
et de positionnement académique national et international sont démontrés				
Le projet explicite la pertinence et la complémentarité du consortium				
Le projet explicite l'historique et démontre la solidité du				
consortium				
Le projet justifie l'adéquation entre objectifs et moyens				
demandés				
Le projet permet aux étudiants d'acquérir de nouvelles				
compétences, en adéquation notamment avec les				
besoins des acteurs socio-économiques régionaux				
Le projet implique des acteurs socio-économiques régionaux				
La rédaction du dossier est de qualité, et l'ensemble des informations demandées, d'ordre pédagogique,				
administratif et financier sont présentes				
Axe 4 : Le projet exprime des objectifs d'apprentissage croisés entre les établissements et prévoit l'évaluation de ces derniers par (notamment) les étudiants et des tiers externes				

AXE 4:

Grille d'admissibilité :

Intitulés	OUI	NON
Le projet déposé s'inscrit dans le périmètre thématique et la feuille de route du		
programme OIC		
La demande porte sur le dépôt d'une candidature Erasmus Mundus, avec un consortium		
et un projet déjà définis		
Le porteur de projet ne bénéficie pas d'un accompagnement Ace2020 de la Région		

Grille d'appréciation :

Intitulés		D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Les effets attendus en termes de visibilité et de				
positionnement académique international sont				

démontrés, ainsi que le potentiel de contribution à		
l'attractivité académique européenne		
Le projet permet aux étudiants d'acquérir de nouvelles		
compétences, en adéquation notamment avec les		
besoins des acteurs socio-économiques régionaux		
(régionaux / nationaux / internationaux)		
Le projet explicite la pertinence et la complémentarité du		
consortium, l'excellence académique des partenaires		
Le projet explicite l'historique et démontre la solidité du		
consortium		
Le programme pédagogique et l'organisation des études		
proposés sont pertinents au regard des objectifs de la		
formation		
La stratégie de pérennisation, de valorisation et de		
dissémination est pertinente		
Le projet justifie l'adéquation entre objectifs et moyens		
demandés		
La rédaction du dossier est de qualité, et l'ensemble des		
informations demandées, d'ordre pédagogique,		
administratif et financier sont présentes		
·		

PROCÉDURE ET CALENDRIER

Dépôt des dossiers	Au fil de l'eau, d'ici le 31 octobre 2019 avant minuit
Notification de décision	Au maximum 2 mois après le dépôt

Envoi du dossier :

- Le dossier de candidature doit être rédigé à partir des trames figurant en annexe, en veillant à ce que toutes les rubriques soient bien renseignées, avec le budget associé.
- Le dossier est à adresser en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 3 Mo. Il doit comprendre une lettre de soutien de tous les Directeurs d'établissement (ou des composantes) impliqués.
- Les éléments sont à envoyer à la commission Formation en version électronique, à l'adresse suivante : <u>rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr</u>

Note d'intention

- Pour préciser l'intention du projet, un premier échange par mail est possible avec la commission Formation, à l'adresse suivante : <u>rfioic_bureau_formation@univ-nantes.fr</u>

Évaluation des projets :

L'évaluation des projets sera réalisée par la Commission Formation du Bureau exécutif OIC qui pourra le cas échéant s'associer à des experts externes (cf page 7). La décision de sélection des projets sera prise par le bureau exécutif.

Attribution des subventions :

Les subventions seront versées dans un délai de 2 mois suivant la signature de la convention (hors vacances scolaires).

Gestion administrative et financière :

- La subvention sera attribuée à un établissement unique qui prendra en charge la gestion administrative et financière du projet.
- Les nouveaux modules et UE devront être lancés dans les 6 mois suivant la notification d'attribution des fonds.

- Pour l'axe 3, les fonds devront être consommés dans les 12 mois suivant la notification d'attribution ; pour l'axe 4, dans les 24 mois.
- 80% de la subvention sera versé en une fois en début de projet, le solde à son issue sur présentation du bilan financier et des justificatifs de dépenses.
- Les modalités exactes de versement seront précisées dans la convention de financement.
- Les pièces justificatives devront être dûment visées par le directeur de l'établissement porteur, au terme du projet, dans un délai d'un mois.

Suivi et évaluation :

Le coordinateur du projet s'engage à transmettre plusieurs documents au programme OIC :

- Un résumé « grand public » en français et en anglais, dans les 15 jours suivant la notification de sélection du projet (axes 1, 2 et 4,
- Un rapport final (maximum 5 pages)
 - o Axe 1 et 2 : rapport d'activité et descriptif du module ou de l'UE
 - Axe 3 : rapport d'activité et descriptif de la maquette
 - Axe 4 : rapport d'activité

Les porteurs des projets soutenus s'engagent à participer aux actions de communication du volet Formation du programme OIC.